

ACES - Engins de chantier

Formation initiale

R482-ACES

Être reconnu apte à conduire en sécurité

Objectifs

- Conduire en sécurité un engin de chantier

Public Visé

Toute personne appelée à conduire un engin de chantier appartenant à l'une des catégories de la recommandation 482 de la CNAM.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

- 18 ans d'âge minimum.
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.
- Aptitude médicale à la conduite d'un engin.

Parcours pédagogique

THEORIE (commune à l'ensemble des catégories de la R482)

- Introduction
- Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.

- Connaissances générales

Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels ; Le dispositif CACES®.

- Technologie des engins

- Catégories d'engins et de CACES®

- Règles de circulation applicables aux engins de chantier

- Risques liés à l'utilisation des engins et moyens de prévention associés

- Exploitation des engins

- Vérification d'usage des engins

PRATIQUE (limitée à la/aux catégorie(s) de CACES® commandée(s))

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R482 et à la catégorie d'engin.

Evaluation pratique continue durant la formation.

- Prise de poste et vérification

- Conduite et manœuvres

- Fin de poste ; Opérations d'entretien quotidien ; Maintenance

- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)

- Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour certaines catégorie)

Objectifs pédagogiques

Apporter au candidat :

- Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des engins de chantier en général.
- Le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité d'engins de chantier appartenant à l'une des catégories de la recommandation 482 de la CNAM selon la candidature du salarié.

Evaluer l'acquisition de ces connaissances et savoir-faire nécessaires à l'obtention d'une autorisation de conduite de la catégorie concernée.

La validité de l'ACES obtenue est de 10 ans.

Méthodes et moyens pédagogiques

Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique.

Plateau technique certifié selon la R482 de la CNAM, engins correspondants aux catégories concernées.

EXPERTISE FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

Qualification Intervenant(e)(s)

Les formateurs sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des engins de la catégorie concernée et titulaires du ou des CACES® correspondants.

Le testeur est agréé par un organisme certificateur.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite d'engin de chantier sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R482 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'une Attestation à la Conduite En Sécurité (ACES) par catégorie d'engin.
- Selon la Recommandation R482, le renouvellement de l'autorisation de conduite est obligatoire avec une périodicité de 10 ans.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

De 1 à 6 Personnes



Contactez-nous !

NATHALIE ROSSONE

Tél. : 0562530011

Mail : contact@sudformationbbm.com

EXPERTISE FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865